

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
16 AVRIL 2025**

MERCREDI, le seizième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq (16 avril 2025), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;
Monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan ;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas ;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2025-04-068

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mars 2025 ;
4. Gestion du personnel :
 - a. Fin d'emploi – employé numéro 702006 ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées ;
 - b. Adoption de la Politique de captation des séances du Conseil de la MRC des Chenaux ;
 - c. Adoption du rapport d'activité 2024 du service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- d. Contrat de prêt temporaire – règlement 2024-152 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
- 6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - i. Municipalité de Saint-Narcisse – Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2009-05-438. Il a pour objet de modifier certaines marges dans la grille de spécifications dans la zone 129-R ;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - c. Appui au projet de réalisation d'études de pré faisabilité pour la restauration écologique de milieux humides dans la tourbière Red Mill – programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques ;
 - d. Demande d'exclusion à la CPTAQ de huit lots sur la rue Saint-Hilaire-des-Loges à Saint-Narcisse ;
 - e. Nomination de madame France Bédard au comité d'aménagement du territoire ;
- 7. Rapports :
 - a. Rapport du directeur général ;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
 - c. Comité culturel ;
 - d. Comité de développement du territoire ;
 - e. Comité des ressources humaines ;
 - f. Comité de sécurité incendie ;
 - g. Comité sur la sécurité publique ;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
 - i. Comité touristique ;
 - j. Comité sur le service des transports ;
 - k. Énergie communautaire de la rivière Batiscan ;
- 8. Fonds régions et ruralité :
 - a. Enveloppes dédiées ;
 - b. Demandes régionales ;
- 9. Développement économique :
 - a. Dépôt du rapport mensuel du service de développement économique ;
 - b. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Marché Valmont (2012) inc. ;
 - c. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Marché Valmont (2012) inc. ;
 - d. Demande d'aide financière Fonds jeunes promoteurs – Marché Valmont (2012) inc. ;
 - e. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Clôture Horizon inc. ;
 - f. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Clôture Horizon inc. ;
 - g. Demande d'aide financière Fonds jeunes promoteurs – Clôture Horizon inc. ;
- 10. Appuis demandés :
 - a. Abolition du programme rénorégion – demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision d'abandonner le programme ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. Correspondance déposée :
 - a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – approbation du règlement 2024-152 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
12. Pour votre information ;
13. Autre(s) sujet(s) ;
14. Période de questions ;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025-04-069

3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2025

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 19 mars 2025.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2025-04-070

4a. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 702006

Considérant l'embauche de l'employé numéro 702006 en date du 29 mai 2023 ;

Considérant que l'employé 702006 ne rencontre pas les exigences du poste et n'atteint pas avec succès les standards demandés par la MRC des Chenaux pour l'accomplissement des tâches ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux ;

Considérant que le préavis de fin d'emploi respecte les délais prévus aux normes du travail ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à la fin d'emploi de l'employé numéro 702006 au 2 mai 2025.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2025-04-071

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité que soit adoptée la liste des chèques numéro 13970 à 13975 ainsi que les autres sommes déboursées au 16 avril 2025 totalisant 965 729,55 \$.

Adoptée.

2025-04-072

5b. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CAPTATION DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant qu'une demande a été faite de la part des citoyens concernant l'enregistrement et la diffusion des séances du Conseil de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la captation des séances du Conseil facilitera l'accès à l'information et permettra à un plus grand nombre de personnes de suivre les discussions et décisions prises par le Conseil des maires ;

Considérant que par la résolution 2025-03-064, les membres du Conseil des maires ont résolu que les séances du Conseil seront filmées ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire instaurer une Politique relative à la captation des séances du Conseil de la MRC des Chenaux afin de prévoir les règles et conditions générales relatives à la captation et à la diffusion des séances du Conseil ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance de ladite Politique lors d'une rencontre préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil des maires adopte la Politique relative à la captation des séances du Conseil de la MRC des Chenaux.

Il est également résolu que ladite Politique fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était au long reproduite.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-04-073

5c. **ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE DE LA MRC DES CHENAUX**

Considérant que le Schéma de couverture de risques incendie de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a pris effet le 14 août 2011 ;

Considérant qu'à l'automne 2011, la MRC des Chenaux et le ministre de la Sécurité publique ont signé un protocole d'entente relativement à la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques prévue à la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

Considérant que le rapport d'activité 2024 du Schéma de couverture de risque en incendie a été porté à la connaissance du Conseil pour être approuvé ;

Considérant qu'en complément du rapport d'activité 2024 du Schéma de couverture de risque incendie, un rapport annuel 2024 des activités du service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux a été déposé aux membres du Conseil pour consultation ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le rapport annuel d'activités 2024 du Schéma de couverture de risques incendie ;

Que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée.

2025-04-074

5d. **CONTRAT DE PRÊT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 2024-152 DÉCRÉTANT UNE
DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 135 000 \$ POUR UN INVESTISSEMENT DANS LA
SOCIÉTÉ ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE BATISCAN S.E.C.**

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté le règlement 2024-152 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt 2024-152 le 17 mars 2025 ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire contracter un prêt temporaire d'un montant de 135 000 \$ afin d'attendre les résultats de l'étude de faisabilité reliés à la modernisation/réfection de la centrale hydroélectrique située à Saint-Narcisse avant de procéder à l'emprunt permanent ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant l'offre de contrat de prêt temporaire déposé par Desjardins et dont les membres du Conseil ont pu prendre connaissance lors d'une rencontre préparatoire ;

Considérant que les dépenses engagées relativement aux contrats de prêt sont réparties entre les municipalités dont le territoire est assujéti à la compétence de la MRC des Chenaux en matière d'énergie (modernisation/réfection de la centrale hydroélectrique située à Saint-Narcisse), en fonction de la richesse foncière uniformisée respective de chaque municipalité au sens de l'article 261.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* en référant aux sommaires du rôle d'évaluation ;

Considérant que les municipalités qui sont assujétiées à la compétence de la MRC des Chenaux en matière d'énergie (modernisation/réfection de la centrale hydroélectrique située à Saint-Narcisse) comprennent toutes les municipalités du territoire de la MRC, à l'exception du territoire des municipalités de Saint-Maurice et de Batiscaan ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil des maires autorise le directeur général, monsieur Patrick Baril, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat de prêt temporaire de 135 000 \$ contracté auprès de Desjardins.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6a. CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

2025-04-075

6ai. MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE – CE RÈGLEMENT MODIFIE LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-05-438. IL A POUR OBJET DE MODIFIER CERTAINES MARGES DANS LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS DANS LA ZONE 129-R

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement 2024-11-604, modifiant le règlement 2009-05-438, de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement visant à attribuer une vocation résidentielle de haute densité à une portion de l'aire agricole à vocation particulière située dans le prolongement de la rue Germain à Deschambault-Grondines.

2025-04-076

6c. APPUI AU PROJET DE RÉALISATION D'ÉTUDES DE PRÉFAISABILITÉ POUR LA RESTAURATION ÉCOLOGIQUE DE MILIEUX HUMIDES DANS LA TOURBIÈRE RED MILL – PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Considérant le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) ;

Considérant que le volet 1 du PRCMHH vise à soutenir les études préalables à des projets de création ou de restauration de milieux humides et hydriques ;

Considérant que l'organisme Nature-Action Québec (NAQ) désire déposer un projet de réalisation d'études de préfaissabilité pour la restauration écologique de milieux humides dans la tourbière Red Mill au volet 1 du PRCMHH ;

Considérant que le Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, et s'est ainsi engagé à conserver 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030 ;

Considérant qu'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités et MRC sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan en raison de leur expertise en matière d'aménagement du territoire ;

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi no 132 dans lequel l'objectif de 0 perte nette de milieux humides est central ;

Considérant que les milieux humides jouent un rôle clé au niveau de la filtration et de la rétention de l'eau, mais ne représentent qu'un total de 11 % de la superficie du territoire québécois ;

Considérant que l'assèchement causé par la présence de canaux de drainage porte atteinte à l'intégrité écologique de la tourbière Red Mill et donc à sa capacité de jouer son rôle de zone tampon ;

Considérant l'intérêt de Nature-Action Québec pour la conservation et la restauration des milieux naturels, ainsi que l'expertise développée dans ces domaines ;

Considérant que la MRC des Chenaux souhaite jouer un rôle actif dans la protection des milieux naturels et semi-naturels de son territoire ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le territoire visé par la proposition fournit des services écologiques à la population, favorise le déplacement des espèces et abrite des espèces en situation précaire ;

Considérant que le projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC des Chenaux a identifié la tourbière Red Mill comme option de protection et s'est doté de l'objectif 1 soit d'assurer la protection de 100 % des milieux en option de protection sur le territoire de la MRC ;

Considérant que le territoire visé par la proposition recèle quatre espèces qui sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec et d'une espèce désignée menacée au Canada ;

Considérant que cette première phase d'analyse et d'inventaire permettront de caractériser adéquatement le territoire visé et de rassembler toute l'information nécessaire à une prise de position éclairée quant aux travaux de restauration, leur pertinence et la/les méthodes les mieux adaptées ;

Considérant que le projet se retrouve sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Vincennes et de Champlain ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu d'appuyer le projet de Nature-Action Québec au volet 1 du PCRMHH qui consiste en la réalisation d'études de préfaisabilité pour la restauration écologique de milieux humides dans la tourbière Red Mill.

Adoptée.

2025-04-077

6d. DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ DE HUIT LOTS SUR LA RUE SAINT-HILAIRE-DES-LOGES À SAINT-NARCISSE

Considérant la demande d'exclusion par la MRC des Chenaux à la CPTAQ, afin de régulariser l'utilisation non agricole sur les lots 5 190 015, 5 190 016, 5 190 017, 5 684 726, 5 684 727, 5 190 038, 5 714 125 et 5 190 525 à Saint-Narcisse ;

Considérant que les lots 5 190 016, 5 190 017, 5 684 726 et 5 714 125 sont déjà construits et occupés par des immeubles de type multilogements ;

Considérant que les besoins en habitation dans la municipalité de Saint-Narcisse sont très grands particulièrement pour les logements locatifs ;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) numéro 2007-02-47 en incluant ces lots dans l'affectation urbaine permettant la construction résidentielle ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a attesté de la conformité du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux le 21 juin 2007 ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du plan d'urbanisme 2009-05-437 et au règlement de zonage 2009-05-438 de la municipalité de Saint-Narcisse ;

Considérant que la municipalité de Saint-Narcisse a fait une demande d'exclusion pour cet emplacement en 2021 ;

Considérant que la Commission de la protection du territoire agricole du Québec a rejeté la demande 432363 le 23 février 2022 ;

Considérant que la MRC peut difficilement démontrer qu'il n'y a pas ailleurs dans le territoire hors de la zone agricole, un espace approprié disponible comme défini dans l'article 65.1 de LPTAA ;

Considérant qu'à cet effet, la MRC propose de compenser l'espace demandé en exclusion par l'inclusion d'un espace d'une superficie et d'un potentiel agricole équivalents sur le lot 5 189 658 ;

Considérant que l'inclusion d'une superficie et d'un potentiel agricole équivalents ne résulterait en aucune perte nette pour le territoire et la zone agricole ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu :

- que conformément à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC des Chenaux adresse à la Commission de protection du territoire une demande d'exclusion de la zone agricole des lots 5 190 015, 5 190 016, 5 190 017, 5 684 726, 5 684 727, 5 190 038, 5 714 125 et 5 190 525 situés dans la municipalité de Saint-Narcisse ;
- que la MRC des Chenaux demande une inclusion à la zone agricole d'une partie du lot 5 189 658, d'une superficie et d'un potentiel agricole équivalents aux lots potentiellement exclus, en compensation pour la perte de territoire agricole.

Adoptée.

2025-04-078

6e. NOMINATION DE MADAME FRANCE BÉDARD AU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant qu'un poste est vacant au sein du comité d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux ;

Considérant l'intérêt de madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, afin de siéger sur le comité d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sont les autres membres du comité d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil des maires nomme madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, membre du comité d'aménagement du territoire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 20 mars 2025 au 16 avril 2025.

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

7c. COMITÉ CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, explique qu'il n'y a pas eu de rencontre ce mois-ci. La prochaine rencontre du comité aura lieu en juin 2025.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 5 avril 2025.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de mars 2025.

7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente les dossiers en cours.

7k. ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Monsieur Guy Veillette résume les dossiers en cours.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9a. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport mensuel déposé.

2025-04-079

9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – MARCHÉ VALMONT (2012) INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Marché Valmont (2012) inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2025-01 prévoyant un prêt FLI au montant de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$), portant intérêt au taux de neuf pour cent (9,00 %) par année, amortie sur cent vingt (120) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2025-04-080

9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – MARCHÉ VALMONT (2012) INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Marché Valmont (2012) inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2025-01 prévoyant un prêt FLS au montant de trente-sept mille cinq cents dollars (37 500 \$), portant intérêt au taux de neuf pour cent (9,00 %) par année, amortie sur cent vingt (120) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2025-04-081

9d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEURS – MARCHÉ VALMONT (2012) INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Marché Valmont (2012) inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2025-02 prévoyant une aide financière non remboursable au montant de dix mille dollars (10 000 \$) provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-04-082

9e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – CLÔTURE HORIZON INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Clôture Horizon inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2025-02 prévoyant un prêt FLI au montant de vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7,00 %) par année, amortie sur quatre-vingt-quatre (84) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2025-04-083

9f. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – CLÔTURE HORIZON INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Clôture Horizon inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2025-02 prévoyant un prêt FLS au montant de vingt-deux mille cinq cents dollars (22 500 \$), portant intérêt au taux de huit pour cent (8,00 %) par année, amortie sur quatre-vingt-quatre (84) mois.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2025-04-084

9g. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS JEUNES PROMOTEURS – CLÔTURE HORIZON INC.

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Clôture Horizon inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs (FJP) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FJP 2025-03 prévoyant une aide financière non remboursable au montant de cinq mille dollars (5 000 \$) provenant du Fonds Jeunes Promoteurs.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

2025-04-085

10a. ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION D'ABANDONNER LE PROGRAMME

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

Considérant que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

Considérant que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

Considérant que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

Considérant que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

Considérant que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

Considérant que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

Considérant que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas que le Conseil de la MRC des Chenaux demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;

De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec ;
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation ;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire ;
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement ;
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement ;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – approbation du règlement 2024-152 décrétant une dépense et un emprunt de 135 000 \$ pour un investissement dans la société Énergie communautaire de la Rivière Batiscan S.E.C. ;
- b. Ministère de la Culture et des Communications – contribution financière dans le cadre du programme Ententes de développement culturel municipal et régional.

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est présentée.

13. AUTRE SUJET

Aucun autre sujet n'est apporté à la rencontre.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ trente citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions sur le projet d'éoliennes de TES Canada.

2025-04-086

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-sept heures cinquante-six (17h56), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Préfet